

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-92 du 18 Mai 1990

portant nomination de Monsieur IDJIDINA
Lambert en qualité de Secrétaire Général
du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin,
- VU l'ordonnance N°90-002 du 1er mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
- VU l'ordonnance N°90-004 du 1er Mars 1990 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République,
- VU le décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant enomination du Premier Ministre,
- VU le décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition,
- VU le décret N°84-168 du 13 Avril 1984 portant organisation, attributions et fonctionnement du Secrétariat Général du Conseil Exécutif National,
- SUR proposition du Premier Ministre,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Avril 1990,

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur IDJIDINA Lambert est nommé Secrétaire Général du Gouvernement du Gouvernement.

Article 2..- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

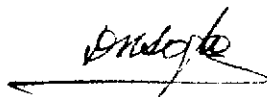
Fait à cotonou, le 18 Mai 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

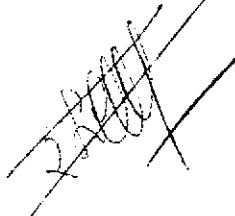
.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 CPC-FPC 2 SGG 4 MF 4 Autres Ministères 15
Provinces 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 LPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses sections 3 DCCT 1
GCONB 1 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 Intéressé 2 JORB 1.-